

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 2 JUILLET 2019

BM2019/02/07/01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

DATE DE LA CONVOCATION : 26 juin 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de financement au titre du FIM ;

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et

la délibération n°CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2019/02/08/08 portant adoption du règlement intérieur,

CONSIDERANT que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 8 070 911 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de la Protection de l'environnement hors rénovation thermique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Asnières sur Seine	Asnières-sur-Seine	Implantation de citymur (mur végétalisés)	17 017 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Acquisition de deux véhicules électriques	17 789 €
Bobigny	Bobigny	Acquisition d'une balayeuse électrique	119 100 €
Bobigny	Bobigny	Acquisition de deux véhicules propres	13 479 €
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 6 véhicules propres	57 270 €
Drancy	Drancy	Acquisition d'un car électrique et d'une borne de recharge	129 395 €
Drancy	Drancy	Réhabilitation de l'espace square Nelson Mandela	128 686 €
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Requalification des cours de deux écoles (G. Martins et Les Econdeaux)	180 700 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Plantation de 500 arbres dans la commune	240 000 €
Gournay sur Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition de véhicules propres	19 529 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Travaux de démolition et aménagement du site en bords de Marne « la plage de Gournay sur Marne »	106 104 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition de véhicules propres	27 882 €
La Garenne-Colombe	La Garenne-Colombe	Acquisition de véhicules propres	5 822 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
La Garenne-Colombe	La Garenne-Colombe	Végétalisation de la place de la liberté	135 870 €
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Acquisition d'un véhicule propre et d'une borne de recharge	4 445 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly -sur-Seine	Acquisition d'un car électrique	117 450 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Comblement des carrières du site Huvier dans une démarche écologique	655 850 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de véhicules propres	210 000 €
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Désimperméabilisation des sols du groupe scolaire J. Kennedy	249 212 €
Sevran	Sevran	Installation de pépinière de plantes sauvages locales sur la friche Kodak	64 000 €
Saint Maurice	Saint Maurice	Achat d'un véhicule électrique	5 797 €
Sucy en Brie	Sucy en Brie	Aménagement paysager de la place de l'Eglise	71 169 €
Thiais	Thiais	Acquisition de véhicules propres	7 160 €
Vanves	Vanves	Requalification des allées du cimetière	99 319 €
Villepinte	Villepinte	Acquisition de véhicules propres et de borne de recharge	19 795 €
Vincennes	Vincennes	Végétalisation des allées du cimetière	100 000 €
TOTAL			2 802 240 €

Soit 2 802 840 € pour 26 dossiers

Au titre de la Rénovation thermique (Protection de l'environnement)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Ablon-sur-Seine	Ablon sur Seine	Remplacement de la chaudière du centre culturel Alain Poher	102 583 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Jean Macé	88 078 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Perrières	326 640 €
Bonneuil sur Marne	Bonneuil-sur-Marne	Remplacement des menuiseries extérieurs de l'école Casanova	30 008 €
Coubron	Coubron	Réaménagement thermique et phonique de la Maison de la Nature	53 963 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Travaux de rénovation thermique dans les bâtiments publics municipaux	256 551 €
Le Perreux sur Marne	Le Perreux-sur-Marne	Programme environnemental sur les bâtiments communaux	44 880 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Le Plessis Robinson	Le Plessis Robinson	Rénovation thermique de l'Hôtel de ville	540 000 €
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Remplacement du système de chauffage de la crèche des Dauphins	12 549 €
Vanves	Vanves	Création d'un centre technique mutualisé - projet rénovation thermique	789 560 €
Ville D'Avray	Ville D'Avray	Réhabilitation énergétique du complexe sportif	256 400 €
Ville D'Avray	Ville D'Avray	Reconstruction d'une maison des jeunes (AJAVA) – volet réhabilitation thermique	193 197 €
TOTAL			2 694 409 €

Soit 2 694 409 € pour 12 dossiers

Au titre des priorités affichées en matière d'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Mise en œuvre du schéma directeur de mise en réseau très haut débit des bâtiments municipaux	960 000 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Aménagement d'itinéraires cyclables	901 484 €
Pantin	Pantin	Aménagement de voie cyclables et de zones 30 à Pantin	500 000 €
Rosny-sous-Bois	Rosny sous-Bois	Développement de l'usage du vélo – circulation douces	24 649 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Aménagement de la rue Masséna avec création de pistes cyclables	147 746 €
Saint-Ouen-sur-Seine	Saint-Ouen-sur-Seine	Extension de réseau de fibre optique des quartiers Bauer, Arago, Zola	39 783 €
TOTAL			2 573 662 €

Soit 2 573 662 € pour 6 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, postérieures à la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.